

Marseille, le 21 novembre 2025

Objet : Appel à projets pour l'année 2026.

Madame, Monsieur,

La Fondation « Act'HER Sud-Est » a été créée par 7 bailleurs sociaux, membres de la société de coordination Habitat en Région Sud-Est, avec pour objectif de fédérer l'innovation sociale autour d'un véhicule commun et d'incarner une politique sociale commune.

La Fondation Act'HER Sud-Est, abritée par la Fondation de France :

- a vocation à porter des projets emblématiques d'innovation sociale nés de ses membres fondateurs : Erilia, Famille et Provence, Habitations de Haute Provence, OPH de Cannes et SOCACONAM, SDH Constructeur et SOGIMA ;
- souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du développement social des territoires avec un large spectre d'actions relevant de la culture, de la jeunesse / de l'éducation, du lien social, des seniors et de l'environnement sur un vaste territoire : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour 2026, la Fondation Act'HER Sud-Est a choisi de lancer un appel à projets portant sur deux thématiques :

- l'environnement
- les seniors

Ainsi, nous accompagnerons financièrement les projets de trois (3) associations, CCAS ou centres sociaux répondant à ces thèmes et qui sauront mettre en avant :

- des projets d'intérêt général liés à l'accompagnement des personnes âgées de 75 ans et plus, à la sortie de l'isolement et à l'aide à la mobilité,
- des projets d'intérêt général portant sur la préservation de l'environnement impliquant les habitants.

Les projets présentés devront proposer des actions concrètes touchant un public en situation de précarité, sur les territoires de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Auvergne-Rhône-Alpes. Une attention particulière sera portée sur les actions menées dans le Rhône, la Drôme, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et/ou les Alpes-Maritimes, sur des actions multi-territoires ou menées sur un territoire suffisamment étendu.

Par ailleurs, seront favorisés les projets :

- qui sauront mettre en avant une méthodologie concrète de mobilisation du public,
- s'appuyant sur des partenariats et ayant une bonne expertise de la thématique,
- ayant une possibilité d'essaimage et pouvant être pérennisés.

Le montant mis à disposition par la Fondation pour cette année 2026 est de 45 000,00 €.

À l'issue d'un vote des membres du comité exécutif, cette somme sera répartie de la manière suivante :

- 20 000,00 € seront versés au lauréat des votes,
- 15 000,00 € seront versés au deuxième porteur de projet,
- et enfin 10 000,00 € seront versés au troisième porteur de projet.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

La date de clôture des dépôts de dossier est fixée le 31 janvier 2026, minuit.
L'annonce des trois (3) lauréats aura lieu au plus tard le 31 mai 2026.
Et les fonds seront versés au plus tard le 30 juin 2026.

Une instance opérationnelle sera mise en place pour suivre l'avancée du projet, impliquant une réunion de lancement et des points d'étape réguliers.
Un bilan de l'action devra être remis à l'issue de celle-ci.

Les membres du comité exécutif pourront contacter directement les candidats pour toute question jugée utile.
Le comité exécutif se réserve le droit de ne pas distribuer l'intégralité de ces fonds si l'ensemble des critères n'est pas respecté.

Pour le comité exécutif de la Fondation
Le Président de la Fondation
Grégoire Charpentier